



**Mairie de Macornay**

1, place Jean-Moulin

39570 MACORNAY

Tél. : 03 84 47 00 79

Fax : 03 84 24 07 35

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JANVIER 2006**

**Présents** : Michel FISCHER, Robert VERY, Henri GUICHARD, Alain MAUBEY, Jean DALOZ, Jean-Michel GABET, Joëlle JOUANNIC, Agnès MICHELIN, Jean-Claude POMMIER.

**Absents excusés** : Christine CALANDRAS (qui donne pouvoir à Michel FISCHER), Dolorès SACCO (qui donne pouvoir à Robert VERY).

**Absents** : Alain DUFOUR, Louis LUX, James VERNIER.

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel GABET.

**URBANISME**

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Louise COUILLEROT concernant l'accès à la parcelle cadastrée « à la catelinette ». Mme COUILLEROT propose de créer un accès face à la rue de la Chenauvière.

Le Conseil municipal s'exprime par un vote :

11 votes exprimés                      05 oui                      05 non                      01 abstention.

Ce dossier sera de nouveau à l'ordre du jour au conseil municipal de février.

Le Conseil prend connaissance de plusieurs demandes de permis de construire :  
Mme et M. LAVERSENNE pour une maison individuelle rue de la Fontaine-aux-Daims.  
Mme MAUPETIT et M. CHANIOT pour une maison individuelle rue de la Fontaine-aux-Daims.

SA BTP ROCH pour la construction de 9 maisons individuelles chemin de Condamine.

**DIAGNOSTIC AMIANTE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Suite au décret du 7 février 1996, faisant obligation de recenser les bâtiments pouvant contenir de l'amiante, un rapport avait été fourni en 1997 afin de repérer l'amiante sous forme de flocage ou calorifugeage (amiante friable).

Le décret du 13 septembre 2001 impose une nouvelle visite technique, ceci pour déceler les locaux pouvant contenir de l'amiante dite « non friable ».

Les bâtiments concernés sont : la Poste, la Mairie, l'école maternelle, le foyer rural, le chalet.

Le bureau VERITAS est retenu pour effectuer ces vérifications, pour un montant de 650 €.

**AFFAIRES EN COURS**

Le Maire donne lecture du courrier du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) informant la commune sur le montant de sa contribution pour l'année 2006 qui s'élève à 20240 €, soit une augmentation de 4.55 %.

Le Conseil est informé de l'enquête publique qui se déroulera du 6 février au 25 février et qui concerne un dossier d'entretien des berges de la Sorne et du Savignard.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

**Michel FISCHER**

**Jean-Michel GABET**